●●●

Le virage de la crise fut pris, à ce moment-là. Avec ce coup de poker bluffant, le parti obtint que le scrutin, prévu pour le mois de juin, soit repoussé à décembre et que le découpage électoral — estimé avantageux pour le FLN — soit révisé par le gouvernement Ghozali — successeur de celui de Hamrouche — qui s'empressa de promettre des «élections propres et honnêtes».

- Vingt-cinq années après ces évènements, les historiens en sont, encore, à s'interroger sur les raisons cachées de la fulgurante ascension de ce parti facilitée — se doutent-ils — par la délivrance d'un agrément dont ils se demandent à quoi le devoir : une erreur d'évaluation, une manœuvre du «cabinet noir» ou l'exécution d'une feuille de route mitterrandienne ?

En l'absence de documents authentifiés et de témoignages fiables des protagonistes de la crise, le mystère demeure entier.

- Quoi qu'il en soit, retenant sa respiration devant le face-à-face ANP-FIS, préjugé létal, l'Algérie était au bord de l'implosion. Elle était, cependant, loin de se douter que, bientôt, elle sera happée par le souffle apocalyptique d'un enfer dont elle se demande, aujourd'hui, comment elle a pu en sortir, debout, privée de 200 000 de ses enfants, paysans, ouvriers, intellectuels, journalistes, syndicalistes, femmes, une meurtrissure qui laissera des stigmates incicatrisables dans la conscience nationale…

• L'évènement qui mit le feu aux poudres est fourni par l'interruption du processus électoral décidé le 11 janvier 1992 par le président Chadli Bendjedid, démissionnaire — remplacé par le HCE (Haut-Comité d'Etat, institution extra-constitutionnelle) après que le FIS eut remporté 188 sièges au premier tour des élections législatives du 26 décembre 1991, loin devant le FFS (21 sièges) et le FLN (16 sièges), un score — 3 millions d'électeurs sur 13 — plus faible que celui obtenu aux élections locales et un taux d'abstention record du corps électoral, étant prévu que ce dernier était appelé à se prononcer, au 2e tour, sur plus de 170 sièges en ballottage.

Aussitôt, les Assemblées populaires communales et de wilaya qui avaient apporté à leur parti un soutien logistique et administratif illégal non dissimulé sont dissoutes et remplacées par les DEC (Délégations exécutives communales). Les députés élus et les cadres du Front du salut sont, immédiatement, arrêtés et, pour certains, déportés dans les camps du Sud. Auparavant, Abassi Madani avait été emprisonné à Blida, en compagnie de son vice-président Ali Benhadj, tous deux condamnés par la cour militaire en juillet 1992 à 12 ans de réclusion, sous le chef d'inculpation de «complot contre l'autorité de l'Etat». Abdelkader Hachani, mandaté par le congrès de Batna pour assurer la relève, prit les rênes du parti au nom d'une de ses composantes, la Djazaâra, supposée être la moins radicalisée.

Seulement voilà, le Rubicon avait été franchi car, à partir du moment où une opposition politique appelle ses partisans à recourir à la force pour faire valoir un droit fondé ou prétendu, elle cesse d'être politique et devient armée. Ainsi en avait décidé le Haut-Commandement militaire.

Aussitôt, les Assemblées populaires communales et de wilaya qui avaient apporté à leur parti un soutien logistique et administratif illégal non dissimulé sont dissoutes et remplacées par les DEC (Délégations exécutives communales). Les députés élus et les cadres du Front du salut sont, immédiatement, arrêtés et, pour certains, déportés dans les camps du Sud.

Ce fut au bord de cette ligne de démarcation que se termina une histoire et débuta une autre, celle qui, commencée par l'attaque de la caserne de Guemmar et l'assassinat de six policiers à la rue Bouzrina à Alger, plongera le pays dans un engrenage qui lui vaudra de vivre un des épisodes les plus sanglants de son Histoire postindépendance, une hécatombe humaine dont les Algériens, abandonnés par le monde entier, furent les seuls à en supporter la lourde chape.

• Il serait fastidieux d'entrer, ici, dans les détails militaires de cette guerre qui déchira des millions de familles et de foyers. Chaque Algérien en connaît le triste déroulement pour avoir été touché par son feu.

Ce qu'il serait plutôt intéressant d'analyser, en accord avec l'hypothèse de travail proposée, en préambule, par la présente monographie, ce sont les raisons qui ont poussé l'ANP à user de la manière forte à la place du dialogue ainsi que conseillé par certaines parties prenantes au traitement de la question.

Le rôle joué par l'ANP dans ce drame national est de notoriété publique. S'étant, de nouveau, mêlé de la gestion des affaires politiques à laquelle elle avait renoncé, de plein gré, en 1989, elle s'exposa à un feu roulant de critiques dont la plupart soutenaient qu'il eut fallu qu'elle appuyât «le choix du peuple» et qu'elle laissât l'expérience «démocratique» se poursuivre et voir venir avant d'agir aussi abruptement.

Les défenseurs de l'intervention révélèrent que l'institution militaire avait rassemblé, suffisamment, de données considérées comme éminemment attentatoires à la sécurité, à l'intégrité et à l'unité de la nation et de l'Etat, pour passer à l'action, de façon aussi prompte que radicale.

• Lorsqu'ils déroulèrent, en effet, le film précédant l'appel au djihad du FIS qui fut, avant et après sa dissolution, ouvertement, assumé et mis à exécution par une kyrielle de groupes armés – MIA, Fida, GIA, GSPC, AIS, Aqmi – durant dix années, ils relèvent deux éléments d'appréciation qui avaient lourdement pesé dans la décision de l'état-major de l'armée qui les estima inquiétants au plus haut point.

- Le premier est lié à la négociation, indirecte, engagée, à son insu, par le président Chadli Bendjedid avec le FIS sous les auspices de Ahmed Taleb El-Ibrahimi qui attestera, plus tard, sur la chaîne qatarie Al Jazeera de la réalité des contacts établis entre Abdelkader Hachani et un des parents — non identifié — du chef de l'Etat.

Selon l'ancien ministre des Affaires étrangères, le FIS aurait, au cours de ces négociations secrètes, abandonné l'idée de présider le gouvernement – même majoritaire – se contentant de demander que lui soient attribués les seuls ministères de l'Education, de la Justice et des Affaires religieuses.

D'après d'autres sources, des tractations similaires furent conduites avec Abbassi Madani par Abdelhamid Mehri et Abdelaziz Belkhadem, tous deux proches du chef de l'Etat et préconisateurs d'une solution politique.

On ne retrouve, cependant, dans les mémoires du président Chadli Bendjedid aucune confirmation de ces assertions.

Mais rien, non plus, ne les contredit si on examine la tournure prise, juste après, par les évènements.

Le Président était vraisemblablement tenté de jouer le tout pour le tout afin de sauver l'expérience «démocratique» dont il pensait être le père et voulait entrer dans l'Histoire avec cette qualité, fut-ce au prix d'une cohabitation aventureuse.

Pour ce faire, il ne voyait d'autre alternative que de s'émanciper de la tutelle de l'armée et de rouler — pour la première fois — pour son propre compte, ce à quoi travaillait de son côté le Secrétaire général du FLN qui envisageait de faire sortir son parti de «la maison de l'obéissance» et d'en user comme d'un contrepoids à l'institution militaire. Ce qui aurait équivalu à un retour à la case départ, celle du PPA -MTLD qui, pour Abdelhamid Mehri – absent volontaire de la réunion du groupe des 22 – était la seule matrice politique valable de la Révolution et non, peut-on en déduire, l'OS, l'aile militaire du parti : une réminiscence des vieux débats du mouvement national et des polémiques autour de la Plateforme de la Soummam, qui en disait long sur la persistance des divergences de fond entre militants politiques et militants en armes.

- Le second point qui avait fait pencher le fléau de la balance du côté de l'option de l'intervention fut le refus cassant du président François Mitterrand d'avaliser l'annulation du scrutin avec son «il faut» péremptoire, très mal perçu par les autorités militaires, une réaction identique à celle provoquée par la suggestion du roi Hassan II du Maroc exhortant Alger à aller au bout de l'expérience dans une Algérie qui aurait tout à gagner à se transformer en «laboratoire» pour vérifier si l'islamisme était soluble dans la démocratie ou pas.

Ces négociations et ces conseils «amicaux» prodigués par des parties extérieures au conflit, l'ANP les avait reçus comme du grain à moudre apporté à la machine du FIS, un parti décrit comme négateur de Novembre et de la nation placée dans la hiérarchie des référents en dessous de la ouma. Ces renseignements avaient, en tous les cas, paru pour ce à quoi ils renvoyaient réellement : les signes précurseurs d'une opération de déstabilisation de l'Etat et de l'armée, elle-même, d'une gravité exceptionnelle. Le temps n'était plus aux atermoiements – avait-elle tranché — mais à l'action.

• L'action fut, donc, pour la quatrième fois dans l'Histoire de l'Algérie indépendante, endossée par l'armée dans le but, cette fois-ci, de «sauver la République menacée d'islamisation», une problématique tout à fait différente de celles de 1962, 1965 et 1988.

Ce n'était pas, non plus, le même commandement de l'armée qui s'autosaisissait de cette tâche tout aussi messianique que les précédentes : c'était un nouveau commandement constitué par les officiers que le président Houari Boumediène avait choisis parmi les anciens transfuges de l'armée française et qu'il avait couvés de sa bienveillance parce qu'il y avait détecté de meilleurs techniciens de la modernisation de l'institution que les anciens chefs paysans de l'ALN dont il se délia définitivement, en 1967-1968, du compagnonnage «déphasé»…

Ce qui aurait équivalu à un retour à la case départ, celle du PPA -MTLD qui, pour Abdelhamid Mehri – absent volontaire de la réunion du groupe des 22 – était la seule matrice politique valable de la Révolution et non, peut-on en déduire, l'OS, l'aile militaire du parti : une réminiscence des vieux débats du mouvement national et des polémiques autour de la Plateforme de la Soummam, qui en disait long sur la persistance des divergences de fond entre militants politiques et militants en armes.

B. M.

(À suivre)

NOTES :

(5) - «Le droit de créer des associations à caractère politique est reconnu. Ce droit ne peut, toutefois, être invoqué pour attenter aux libertés fondamentales, à l'unité nationale, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance du pays et à la souveraineté du peuple.» Article 40 de la Constitution de la RADP du 23 février 1989.

(6) - Loi sur les partis politiques du 19 décembre 1990 amendée le 12 janvier 2012, puis le 18 juillet 2016.

- Loi électorale du 3 avril 1990 amendée le 18 juillet 2016.

- Loi sur l'information du 3 avril 1990 amendée le 18 janvier 2012.

(7) - Lire le chapitre «La genèse des capitalismes algériens» in. *Les Présidents algériens à l'épreuve du pouvoir* 2015 Casbah Editions.

(8) - Né à Sidi Okba le 28 février 1931, ancien élève d'une medersa ulémiste, Abassi Madani fut militant du PPA-MTLD, incarcéré dès les premiers mois de la Révolution de 1954 à la prison de Barberousse.

A l'indépendance, il est député du FLN à l'APN et milite dans plusieurs associations islamiques avec cheikh Ahmed Sahnoun et Abdelatif Soltani. Détenu entre 1982 et 1984 pour avoir revendiqué l'instauration de la charia, il fonde le FIS (Front islamique du salut) le 18 février 1989, à la mosquée Essouna de Bab-El-Oued.

Il lance un appel au djihad en 1991. Arrêté en compagnie de Ali Benhadj, il est condamné par la Cour militaire de Blida où il refuse, à la demande du Président d'Etat, Liamine Zeroual, d'inciter les groupes armés à cesser leurs actions terroristes.

Il est, en 1997, placé en résidence surveillée à Djenane El-Muphti, à Alger, puis libéré par le président Abdelaziz Bouteflika, en 1999, lorsqu'il cautionna, dans un message public, la décision de Madani Mezrag de signer la reddition de l'AIS (Armée islamique du salut).

Il est, définitivement, élargi en 2003. Depuis, il vit au Qatar.